

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL REUNI
LE 28 SEPTEMBRE 2021**

Présents : G. Couronne Bourgmestre-Président
S. Bury, C. Messens, H. Tubiermont, B. Huts, R. Van Damme, V. Girboux, K. Paulus, A. De Groode, A. Beghin, S. Hermans, R. Van Peteghem, T. Fevery, M. Rouffiange, O. Mainfroid, V. Courtain, B. Lowenthal, A.-S. Hayois, S. Donny, B. Moreau, L. Brocca, C. Gilain, N. Cracco, C. Laureys, M. Bultot -
Conseillers
M. Tock, Secrétaire

Séance Publique :

1. Affaires générales - Remise d'un brevet de Lauréat du Travail
L'Institut Royal des Elites du travail de Belgique nous informe que sa Majesté le Roi a octroyé le Titre et l'Insigne d'Honneur d'argent de Lauréat du Travail à Monsieur Pierre Gossiaux;
Le Conseil communal est invité à lui remettre le brevet de Lauréat du Travail en présence de Messieurs Alain Vantwembeke et Xavier Votron tous deux « Doyens d'honneur Emérites du travail ».
2. Affaires générales - Place aux Artistes, Genappe en avant - Bilan de la saison - Prise de connaissance.
"Place aux Artistes, Genappe en avant" est un projet à l'initiative de la Province réalisé à Genappe en partenariat avec le Relais du Visiteur, le Centre culturel et le Bug-1.
Ce projet s'est étalé du 10 juillet au 28 août 2021 et s'inscrit dans une dynamique de relance des mondes culturel et Horeca.
3. Finances - Fabrique d'église de Baisy-Thy - Budget 2022 - Tutelle.
Il y a lieu d'exercer la tutelle sur le budget 2022 de la fabrique d'église de Baisy-Thy.
Les recettes prévues sont de 11.575 €
Les dépenses prévues sont de 11.575 €
Le budget est donc équilibré.
La part communale pour 2022 est prévue pour 8.786,30 €
Mme Bury est déléguée à cette fabrique.
4. Finances - Fabrique d'église de Vieux-Genappe - Budget 2022 - Tutelle.
Il y a lieu d'exercer la tutelle sur le budget 2022 de la fabrique d'église de Vieux-Genappe.
Les recettes sont prévues pour 34.972 €
Les dépenses sont prévues pour 34.972 €
La part communale est prévue pour 13.592 €.
Monsieur Girboux est délégué à cette paroisse.
5. Finances - Fabrique d'église de Houtain-le-Val - Budget 2022 - Tutelle.
Il y a lieu de proposer au Conseil communal d'exercer la tutelle sur le budget 2022 de la fabrique d'église de Houtain-le-Val.
Les recettes prévues s'élèvent à 19.973,85 €
Les dépenses prévues s'élèvent à 19.973,85 €
Le budget est équilibré
La part communale est fixée à 3.940 € à l'ordinaire.
Mme De Groode est déléguée à cette fabrique.
6. Secretariat communal - Vérification de la caisse de la Directrice financière du 1er trimestre 2021
Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière du 1er trimestre 2021 dressé le 2021 par M. le Bourgmestre G. Couronné, délégué à cet effet par le Collège communal.
7. Secretariat communal - Vérification de la caisse de la Directrice financière du 2ème trimestre 2021
Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière du 2ème trimestre 2021 dressé le 3 septembre 2021 par M. le Bourgmestre G. Couronné, délégué à cet effet par le Collège communal.
8. Finances - ASBL Salles communales de Genappe – Comptes de l'exercice 2020 et budget 2021 – Prise d'acte
Il est demandé au Conseil communal de prendre acte du compte 2020 et du budget 2021 de l'ASBL Salles communales de Genappe.
9. Affaires générales - Affouillement rue de Ways - N237 - autorisation d'ester en justice
Le Conseil est invité à autoriser le collège à introduire une action en justice en vue de désigner un expert judiciaire.
10. Environnement - Règlement Complémentaire de Circulation - RN237 - Carrefour Bousval - Signalisation lumineuse tricolore - Panneaux

Le SPW sollicite l'avis du Conseil communal sur le projet de règlement qui consiste au remplacement de la signalisation lumineuse tricolore et la mise en place de panneaux B22 de la RN237 vers la place communale et de la place communale vers RN237 en direction de Nivelles.

Le conseil est invité à remettre un avis positif sur le projet de règlement, à l'exception du signal B22 (qui autorise les cyclistes à tourner à droite de la rue Haute vers la rue des Combattants, même si le feu est au rouge mais en cédant le passage)

11. Environnement - Règlement Complémentaire de Circulation - RN237 - Carrefour Place de Genappe - Signalisation lumineuse tricolore

Le SPW sollicite l'avis du Conseil communal sur le projet de règlement complémentaire de circulation qui confirme les feux tricolores de la Grand'Place de Genappe. Le conseil est invité à remettre un avis défavorable en proposant de remplacer les feux du trottoir des numéros impairs de la rue de Charleroi par un feu accroché à la façade de la pizzeria.

12. Environnement - Agriculture- Voyage dans la région de Houffalize- Fixation du tarif
Nous demandons au Conseil communal de fixer le tarif de la journée à 60€/personne. (voyage, visite et repas)

13. Energie - Plan énergie climat - Appel à projet Pollec 2021 initié par le SPW : Volet 2 Investissement ou mobilisation Plan Climat - Acceptation.

Nous proposons au conseil de remettre deux dossiers :

- un dossier pour la thématique réseau de chaleur sur l'espace 2000, ce qui permettrait d'avoir un subside supérieur à 30 %, qui est le subside ureba traditionnel;
- un dossier pour l'aide au montage de projet d'énergie renouvelable avec participation citoyenne (turbine hydroélectrique, rue de charleroi sur le site du grand moulin)

Le subside total octroyé est plafonné à 500.000 € .

14. Energie - Plan énergie climat - projet de thermographie infrarouge sur le brabant wallon - proposition de participer au projet - Accord

Vu que dans l'appel à projet Pollec 2021, Inbw propose de coordonner la réalisation d'une étude de thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire du Brabant Wallon,

Vu que le projet consiste en la réalisation d'une carte montrant les déperditions de chaleur de toutes les toitures situées sur le territoire considéré,

Vu que l'objectif est de conscientiser les citoyens du BW sur la situation énergétique des bâtiments en leur fournissant une information sur la qualité de l'isolation de leurs toitures;

Considérant qu'un accompagnement à l'interprétation aux citoyens sera proposé aux citoyens sous la forme d'un évènement organisé dans la commune;

Considérant que le coût estimé pour Genappe est de 7500 €;

Nous proposons au conseil d'adhérer au projet et d'inscrire la dépense en modification budgétaire n°3

15. Travaux - Plan énergie climat - Marché de fournitures - 1637 - Installation de bornes de recharge intelligentes sur le site de l'Espace 2000 et de la plaine communale - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier des charges N° 1637 et le montant estimé du marché "1637 - Installation de bornes de recharge intelligentes sur le site de l'Espace 2000 et de la plaine communale", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 78.099,17 € hors TVA ou 94.500,00 €, 21% TVA comprise.

16. Energie - Plan énergie climat - Convention d'exploitation et de maintenance de bornes de recharge sur le territoire - Décision

Vu que la ville doit préparer ses infrastructures publiques à la mobilité électrique ;

Considérant que le partenaire actuel en terme de fourniture de bornes de recharge est la scrl zemo et qu'il a lieu d'établir une convention de partenariat pour l'exploitation et la maintenance des bornes installées;

Considérant que la convention proposée définit les services nécessaires à la gestion d'une borne et établit les règles applicables dans les responsabilités des diverses parties, et les coûts inhérents aux prestations;

Considérant que Zemo a rejoint la plateforme d'interopérabilité GIREVE et travaille en partenariat avec powerdaele et d'autres fournisseurs;

Considérant que les utilisateurs désireux de prendre un abonnement chez zemo seront tarifés comme suit (<https://www.ze-mo.be/tarifs/abonnements/>);

Abonnement BASIC : coût unique de 27 € pour la carte et 0,38 c€/kwh la recharge;

Abonnement PRO : coût annuel de 56,05 € et 0,33 c€/kwh la recharge;

Par SMS : coût de 2 € / 30 min;

Considérant que tout citoyen peut utiliser son propre fournisseur de mobilité pour autant qu'il soit compatible avec la plateforme GIREVE;

Considérant que la ville ne vend pas d'électricité et que les kw prélevés sur ses bornes publiques seront remboursés à la ville au prix de facturation du marché en cours;

Nous proposons au conseil communal de prendre connaissance de la présente convention, et de la valider .

17. Travaux - Marché de services - 1632 - Consultance en matière de travaux publics - Années 2022 à 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation.
Considérant que la Ville fait régulièrement face à des problèmes techniques relativement complexes ;
Considérant qu'une aide technique extérieure peut parfois s'avérer nécessaire à la prise de décision relative à différents projets de développement de la Ville ;
Considérant qu'une aide sous forme de consultance ponctuelle constitue une solution pour la résolution de ces problèmes ;
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier des charges N° 1632 et le montant estimé du marché "1632 - Consultance en matière de travaux publics - Années 2022 à 2024", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.000,00 € hors TVA ou 59.290,00 €, 21% TVA comprise.
18. Travaux - Marché de travaux - 1435 - Amélioration de diverses voiries dans le cadre du Plan Investissement 2019-2021 - Année 2020 - Rue du Presbytère et Place Morimont à Loupoigne - Dossier projet corrigé en fonction des remarques du SPW.
Il est proposé au Conseil communal de d'approuver le cahier des charges N° 1435 et le montant estimé du marché "1435 - Amélioration de diverses voiries dans le cadre du Plan Investissement 2019-2021 - Année 2020 - Rue du Presbytère et Place Morimont à Loupoigne ", établis par l'auteur de projet, C² Project srl, Chemin de la Maison du Roi, 30d à 1380 Lasne, tel que corrigé en fonction des remarques du SPW. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 340.177,92 € hors TVA ou 397.314,27 €, 21% TVA comprise, se répartissant comme suit :
 - 272.077,88 EUR HTVA ou 329.214,23 EUR TVAC 21 % pour la partie « voirie »;
 - 68.100,04 EUR HTVA pour la partie « égouttage »;
19. Travaux - Convention de coopération relative à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre d'un marché de services postaux - Proposition
Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de coopération relative à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre d'un marché de services postaux telle que proposée par la SCRL I.P.F.B.W.
20. Secretariat communal - Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
21. Affaires générales - Communications du collège vers le conseil
22. Affaires générales - Divers

Séance à huis clos:

23. Finances - Factures sans engagement de dépense – Imputation et paiement.